AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-5-76197072

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs - n°18
1976

VIGNE -

MILDIOU

Les taches fertiles provenant des contaminations du 9 et 10 mai sont apparues les 18 et 19 mai dans le Gard et l'Hérault. La période perturbée : pluies, rosées abondantes, brouillards favorise à nouveau le développement de la maladie. Aussi convient-il d'effectuer un nouveau traitement dans les parcelles où le mildiou s'est manifesté et à proximité, avant le 27 mai, notamment en Costières du Gard, dans la vallée de l'Hérault, la région de Montpellier et le littoral de l'Orb au Rhône, afin de protéger la végétation développée depuis la dernière application.

Aucun foyer n'est signalé dans les régions de Narbonne, de Carcassonne et dans les Pyrénées-Orientales.

OIDIUM

En recrudescence dans les vignes négligées, la protection doit être à nouveau assurée sur cépages sensibles.

EUDEMIS

L'incidence des conditions climatiques sur l'évolution de l'eudémis a été déjà soulignée (bulletin du 6 mai) et met en évidence son caractère singulier en 1976.

Suite aux observations effectuées, tant dans le Gard que dans l'Hérault, les pontes sont rares ou nulles. De rares jeunes chenilles sont décelées à ce jour.

Le traitement est déconseillé dans de nombreux secteurs de ces deux départements. Cependant, localement, seule l'observation permettra aux environs du 21 au 28 mai de décider d'intervenir, dans les vignes sujettes habituellement aux attaques , en situations abritées où la végétation s'est développée précocement. La présence de jeunes chenilles, au seuil jugé dommageable, entraîne l'emploi d'un ester phosphorique (parathion) ou d'un produit ayant le même mode d'action, auquel on aura soin d'adjoindre un acaricide.

Le traitement peut se justifier sur raisins de table après observation des chenilles.

Dans les basses vallées de l'Hérault, de l'Orb et sur le littoral, dans le Minervois, les Corbières et les régions de Perpignan et de Narbonne, la présence de jeunes chenilles n'a été décelée que très localement (depuis le 18 mai) ; il convient donc d'effectuer rapidement le traitement (avant le 26 mai), uniquement dans les parcelles peu nombreuses où le seuil est jugé dommageable.

Il est trop tôt pour traiter dans les régions de l'Aude, telles que celles de Douzens, Carcassonne et Limoux. Attendre un prochain bulletin qui fera connaître l'évolution de la situation.

THRIPS

Des dégâts sont constatés actuellement dans la vallée du Gardon (30). L'emploi d'un parathion permet de juguler les attaques.

P. 1182

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

ARBRES FRUITIERS - Toutes espèces -

PUCERONS

Les conditions climatiques sont favorables au développement des colonies de pucerons. Rappelons que sur cerisier, étant donné la proximité de l'époque de récolte, il convient de respecter scrupuleusement les délais d'emploi.

COCHENILLES (DIASPIS PENTAGONA)

Actuellement les larves de Diaspis pentagona (cochenille du mûrier) se dispersent dans les cultures de pêchers du Roussillon.

Le traitement conseillé consiste en deux applications à 10 jours d'intervalle, à l'aide de :

methidathion (40 g. M.A./hl) ou d'oléoparathion (25 g. M.A./hl)

OIDIUM

La cadence de traitement doit être maintenue sur pommier et abricotier.

ASPERGES -

CRIOCERE

Sur jeunes asperges , non en production, on peut recourir à l'emploi de carbaryl, lindane ou parathion, pour lutter contre ce ravageur, dès l'apparition des premiers dégâts ou des premières larves.

ROUILLE

Sur jeunes asperges non en production, l'emploi de manèbe est recommandé pour lutter contre cette maladie, ou éventuellement un organo-cuprique.

POMMES DE TERRE -

DORYPHORE

Pour combattre ce ravageur, utiliser un des insecticides cités dans la liste des produits homologués et en autorisation provisoire de vente publiés à la mi-avril.

CEREALES (Aude) -

Les observations menées sur céréales depuis le 15 mars soulignent la rareté des maladies du pied, redoutables : PIETIN VERSE et FUSARIOSE PIETIN. Ces maladies, aisément décelables à la montaison, entraînent plus tard la cassure des tiges, un dessèchement des épis et une mauvaise alimentation du grain. Le traitement entre les stades 1 et 2 noeuds se justifie après constat de symptômes graves et conduit alors souvent à des gains de rendement spectaculaires.

L'oïdium, longtemps discret, a pris une certaine extension sur toutes les céréales ces derniers quinze jours, trop tardivement pour justifier une intervention spécifique.

Qu'il s'agisse de rougissement sur avoi ne, de jaunissement sur orge ou sur blé, ou de taches brunes rectangulaires par réaction à la pénétration du champignon sur orge, le feutrage grisâtre ponctué de noir sur les tissus desséchés, évite tout risque de confusion avec la rouille.

Contrairement à l'année I975, la ROUILLE JAUNE ne s'est manifestée en ce début mai sur aucune variété, en particulier CHRISTMAR et DURTAL.
Ce fait confirme l'intervention des conditions climatiques nettement moins favorables en I976.

Les conditions climatiques actuelles qui accompagne l'épiaison des céréales incite toutefois à la vigilance quant aux maladies à venir sur les deux premières feuilles (Oïdium et Rouilles) ou l'épi (Septoriose et Fusariose de l'épi).

Un réseau d'observateurs, spécialisés, aidera cette année à préciser les risques et à intervenir, si nécessaire, utilement.

Le Chef de Circonscription, L'Ingénieur,

V. LAGAUDE M. TISSOT

Tirage du 20 mai I976 - I475 exemplaires
Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal - MONTPELLIER
Le Directeur : P. JOURNET - n° d'inscription PP 53I AD